

Webinaire MT 71



Epidémie de covid19 et prévention

Le rôle des Equipements de Protection Individuelle
contre le risque bactériologique

08/04/2020



Programme

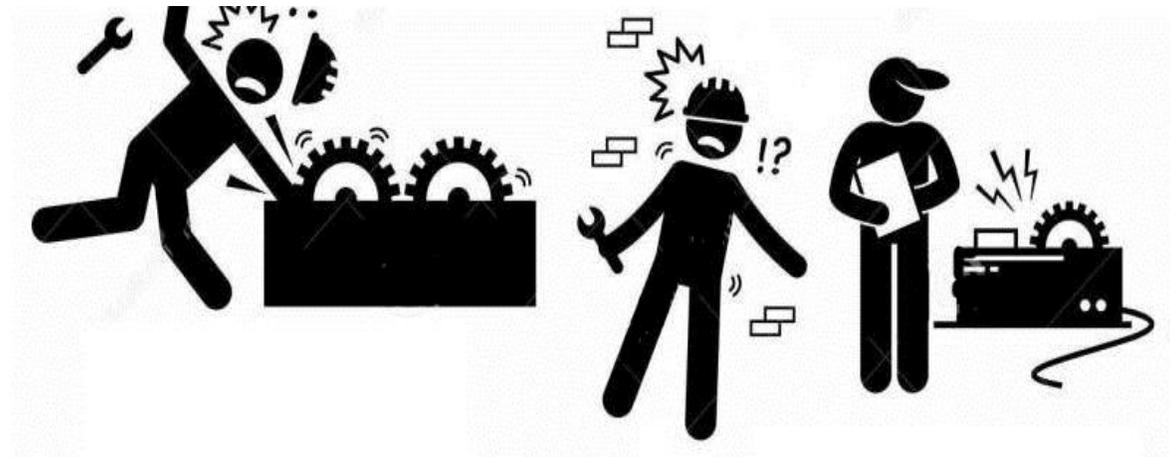
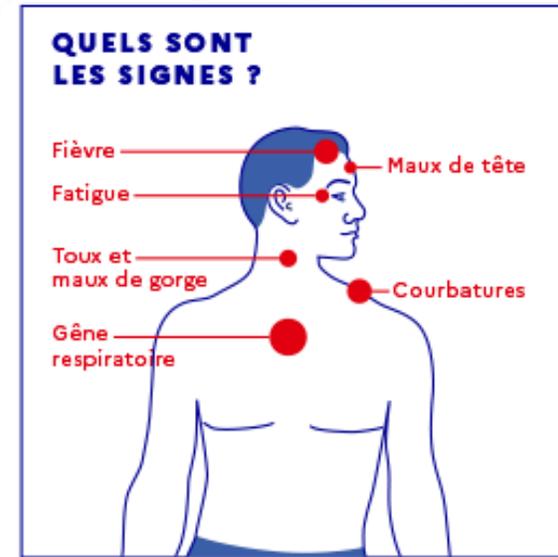


- Rappel des risques liés au covid19
- Rappel des principes généraux de prévention et la place des EPI
- Les masques de protection : les types, leurs rôles, les préconisations
- Les gants : les types, leurs fonctions, leur utilité ?
- Les autres EPI en fonction du secteur d'activité (écrans faciaux, surblouses...)
- Conclusion
- Questions / réponses

Rappel des risques liés au covid19



- Maladie pouvant présenter des symptômes sévères
- Risques pour la santé des salariés
- Risques pour la santé des entreprises



Rappel des risques liés au covid19

- Transmission de la maladie par les gouttelettes de fluides corporels
- Contact étroit avec une personne malade lors d'une discussion, d'une toux, d'un éternuement et en l'absence de mesures de protection
- Transmission du virus par le contact des mains non lavées et souillées par des gouttelettes



Les gestes barrières, l'hygiène et les mesures de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger des risques

Application des 9 principes de prévention

- Obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- Sécurité individuelle et collective des salariés
- Utilisation des principes généraux de prévention comme démarche d'évaluation et de prévention et actualiser le DUERP
- Mettre en place toutes les protections collectives avant les EPI
- Toujours fournir les instructions appropriées



Règles générales de mise à disposition



Un EPI doit être approprié aux risques à prévenir, adapté au travailleur et compatible avec le travail à effectuer. Son choix est donc guidé par l'analyse du poste de travail.

- Associer le personnel au choix des EPI
- Gratuité
- Maintenir l'hygiène des équipements
- EPI à usage personnel
- Former et informer les utilisateurs
 - aux risques contre lesquels l'EPI les protège ;
 - aux conditions d'utilisation des EPI notamment les usages auxquels ils sont réservés ;
 - aux conditions de mise à disposition.



<http://www.inrs.fr/demarche/protection-individuelle/ce-qu-il-faut-retenir.html>

Types de masques de protection

2 types de masques normalisés

- Les masques de type FFP (1 à 3)
- Les masques « chirurgicaux »



Et un type de masques non normalisé

- Le masque « barrière » ou alternatif

AFNOR SPEC S76-001



Un référentiel Afnor pour fabriquer des masques barrières

Types de masques de protection



Masque FFP2 ou FFP3



PROTEGE :

. Celui qui le porte contre l'inhalation de gouttelettes et de très petites particules en suspension dans l'air (**réservé aux soignant ou personnel médico-social**)

Masque chirurgical



PROTEGE :

. L'entourage de celui qui le porte en évitant la projection de gouttelettes
. Celui qui le porte contre les projections des gouttelettes émises par une personne en face

Masque en tissu / alternatif (répondant aux normes AFNOR)



PROTEGE :

. Les collègues ou les tiers évoluant dans l'environnement immédiat en évitant la projection de gouttelettes

Pour les masques en tissus :

- . **Catégorie 1** : pour les professionnels exposés à des contacts réguliers avec le public
- . **Catégorie 2** : pour les professionnels ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes

Le type du masque est inscrit dessus ou sur son emballage.

Utilisation des masques de protection



Comment le porter correctement ?



1. Se laver les mains



2. Passer les élastiques derrière la tête sans les croiser ou derrière les oreilles



3. Placer le masque sur le visage et l'ajuster sur le nez



4. Abaisser le bas du masque sous le menton



5. Contrôler l'étanchéité du masque



6. Une fois ajusté, ne plus toucher le masque avec ses mains



7. Après usage, jeter immédiatement dans une poubelle fermée



8. Se laver les mains

Les masques sont à changer régulièrement en fonction des conditions réelles d'utilisation

Aide au choix des masques



Ministère des Solidarités et de la Santé

Rechercher

Actualités/Presse Grands dossiers Ministère Métiers et concours Professionnels Études et statistiques

Affaires sociales Prévention en santé Santé et environnement Soins et maladies Système de santé et médico-social

Accueil > Soins et maladies > Maladies > Maladies infectieuses > Coronavirus

CORONAVIRUS (COVID-19)

Coronavirus

-  Etat des lieux et actualités
-  Tout savoir sur le COVID-19
-  Professionnels de santé
-  Professionnels du social et médico-social

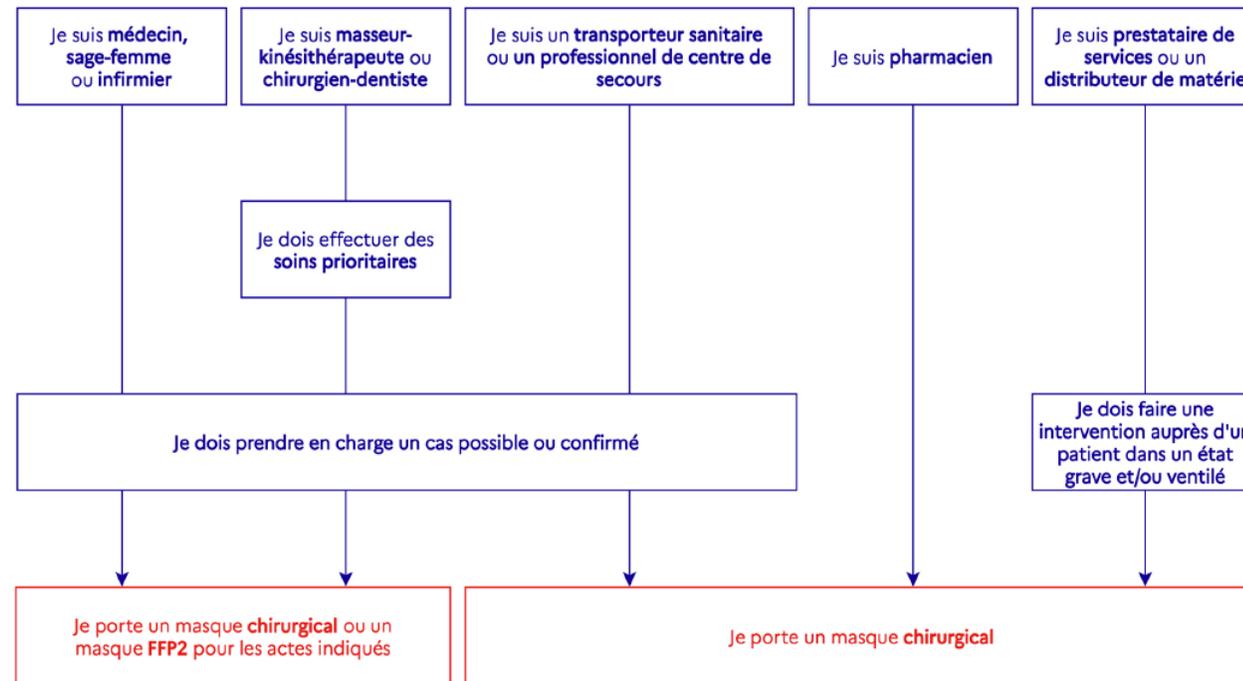
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/>

Aide au choix des masques

Coronavirus COVID-19

Quel masque porter en ville ?

Au sein d'une zone de circulation active du virus ("cluster")



Les gants de protection

Utilité des gants ?

Pour la plupart des secteurs les gants de protection ne sont pas utiles

Il est préférable de respecter une hygiène stricte des mains

Sinon utilisation de gants d'hygiène en nitrile

Attention aux règles de mise en place et de retrait



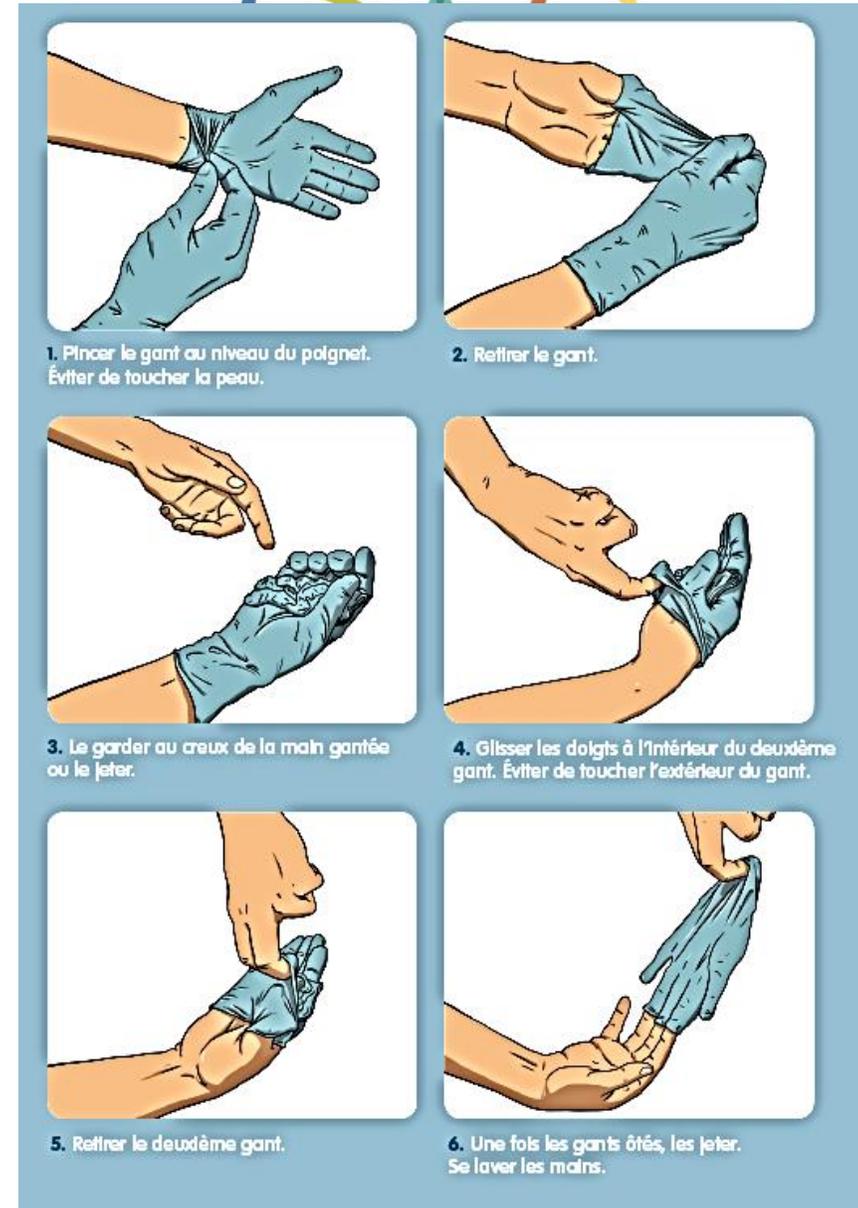
Les gants de protection

Avant de mettre les gants :

- Se laver et se sécher les mains

Pour retirer les gants :

- Attention aux contaminations indirectes
- Vidéo détaillant les points de prise des gants
- Jetez les dans une poubelle pour déchets non recyclés



Les autres protections

- **L'écran facial – les lunettes**

Utile pour éviter la projection de salive dans les muqueuses de l'œil

⇒ Attention seul, ne protège pas du covid19 en aérosol

- **La surblouse, la charlotte, les surchaussures...**

Destinés aux soignants des secteurs de la santé et du médico-social



Aide au choix des protections pour chaque secteur



 Ministère du Travail

Rechercher

Actualités | Le ministère en action | Ministère | Métiers et concours | Démarches et Ressources documentaires | DARES - Études et statistiques | Presse

Dialogue social | Emploi | Droit du travail | Santé au travail | Formation professionnelle

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [L'actualité du ministère](#) > [Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés](#)

Coronavirus : Questions/réponses pour les entreprises et les salariés

publié le : 26.02.20 - mise à jour : 04.04.20

Activité partielle | Emploi | Télétravail

A+ A-    

Face à l'épidémie du Coronavirus-COVID-19, le ministère du Travail répond aux questions que se posent les employeurs et les salariés sur les mesures de protection à observer au travail, sur le télétravail, sur les outils mobilisables en cas de variation de l'activité (durée du travail, activité partielle - chômage partiel), etc.

CONSULTEZ LE QUESTIONS-RÉPONSES POUR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES
Cliquez sur votre profil pour consulter les réponses aux questions que vous vous posez.

+ Covid 19 : Je suis salarié

+ Covid 19 : Je suis employeur

Pour mieux vous accompagner, cette publication est actualisée tous les jours. Consultez-la régulièrement pour vous tenir informés.

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

En conclusion



- Les EPI sont une protection efficace en dernier ressort quand la suppression du risque et les protections collectives ne sont pas réalisables
- Evaluer en fonction de vos conditions réelles de travail vos besoins en EPI
- Rédiger et respecter les procédures de mise en place et de retrait – attention aux contaminations indirectes

Merci pour votre attention, des questions ?